



REGROUPEMENT FAMILIAL PARTIEL POUR ETUDIANTE

Par **marocano**, le **28/10/2009** à **16:58**

Bonjour,

Je suis commerçant titulaire d'un titre de séjour temporaire d'un an qui expire fin Novembre et je me suis marié avec une étudiante, son titre de séjour expire aussi fin novembre 2009. On a contacté l'agence OFII pour pouvoir déposer un dossier de regroupement familial et ils nous ont fixé le

rendez-vous pour le mois de janvier 2010. Le problème est que le titre de séjour de ma femme sera déjà expiré sachant qu'elle ne pourra pas le renouveler tant qu'étudiante puisqu'elle n'a pas d'inscription pour cette année! qu'est ce qu'on peut faire pour éviter un regroupement depuis le pays d'origine et est ce que le dépôt du dossier de regroupement nécessite un titre de séjour en cours de validité pour ma femme?

P.S: Ma femme était toujours en situation régulière depuis son entrée en France en 2003.